

FR

ANNEXE

**Cadre unique d'appui 2014-2020
Maroc**

Introduction

Depuis 2008 le partenariat Union européenne-Maroc s'est vu renforcé au travers du Statut Avancé. Cependant, en décembre 2015 des événements exogènes ont conduit à la suspension par le Maroc des relations politiques avec l'UE, empêchant ainsi le Statut Avancé de donner tous les fruits dont il était porteur. Suite à trois ans de travail conjoint pour améliorer le climat des relations bilatérales, l'Union européenne et le Maroc aspirent à présent à une refonte de leur partenariat. A cet égard, une réflexion conjointe est envisagée afin d'identifier les nouvelles thématiques prioritaires des relations UE-Maroc pour la période de l'après 2020. Le cadre unique d'appui 2014-2020 assurera une transition fluide jusqu'à cette refonte.

La refonte des relations vise à une coordination accrue tant au plan bilatéral que multilatéral, tout en conservant le précieux acquis d'un partenariat à maints égards exemplaire. Cette refonte devrait permettre de consolider les liens mais aussi d'offrir des opportunités pour que le Maroc continue d'avancer dans la transition politique et économique dans laquelle il s'est engagé.

Sur le plan politique, le printemps arabe n'a pas affecté la stabilité politique du Maroc. Tout au contraire, ces événements ont favorisé une accélération du processus de démocratisation en 2011, avec l'adoption par référendum d'une nouvelle Constitution ouvrant la voie à des réformes majeures. La Constitution crée, même si le Roi conserve des pouvoirs très importants, les conditions d'une meilleure séparation des pouvoirs en renforçant le rôle du Parlement et du Chef de gouvernement. Par ailleurs, elle renforce l'égalité homme-femme par la consécration de la parité, officialise la langue amazighe, intègre les droits et libertés fondamentaux de la citoyenneté, consacre la liberté d'association et de rassemblement ainsi que la liberté d'expression et de la presse, met sur pied un nouveau cadre institutionnel chargé de garantir les droits de l'homme, inscrit la justice comme pouvoir indépendant, consacre les principes d'une régionalisation avancée, et prescrit des mesures importantes en faveur de la transparence et de la lutte contre la corruption. La mise en œuvre de cette Constitution nécessite toujours l'adoption de plusieurs lois dont nombre de lois organiques.

L'un des défis essentiels est celui de la mise en œuvre de la Constitution via un important chantier législatif en cours. Le Maroc se distingue par une certaine vitalité du débat politique dans la société civile (monde associatif, syndicats, médias...) et dans les deux chambres du Parlement, alors que le rythme d'adoption des lois organiques et des réformes reste parfois inférieur à son potentiel.

Le Maroc a connu jusqu'ici une dynamique économique positive avec des taux de croissance relativement élevés mais irréguliers. Les finances publiques ont été gérées avec prudence, combinant vigilance aux déficits et soutien actif à la croissance. L'économie marocaine est toutefois caractérisée par certaines fragilités. Notamment, elle repose beaucoup sur le secteur agricole et agro-alimentaire, dépendant tant des cours erratiques des matières premières que des aléas climatiques. Le marché du travail reste pour une grande partie caractérisé par l'informel et selon des informations publiées par le haut-commissariat au plan en février 2019 le taux de chômage a atteint 26% parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, ce qui a aussi un effet sur la mobilité. La facture énergétique affecte tant la balance commerciale que les finances publiques et la réforme du système de subventions généralisées de certains produits de base (via le mécanisme de la caisse de compensation) devient inéluctable. D'importantes réformes socio-économiques doivent encore se concrétiser, mais toute transition vers un système alternatif, bien que souhaitable, sera politiquement sensible.

La stratégie de modernisation et développement du Maroc s'inscrit aussi dans une vision plus large de renforcement de l'ancrage à l'Europe et de la convergence d'intérêts face aux défis communs. Cette préoccupation complémentaire de développement politique, économique et social et de rapprochement avec l'UE se reflète dans les objectifs proposés en matière de coopération financière.

1. Réponse de l'UE

1.1 Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire

La relation UE-Maroc poursuit le double objectif d'accompagner le processus marocain de réformes et de contribuer à la gestion de défis communs dans le cadre de la nouvelle Politique européenne de voisinage.

Conformément aux objectifs de la politique européenne de développement (Communication de la Commission européenne « *Accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne (UE) : un programme pour le changement* »)¹ et de la nouvelle politique européenne de voisinage (Communication de la Commission « *Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation* »)²), l'intervention de l'UE au Maroc servira deux objectifs majeurs :

- 1/ renforcer la démocratie et la gouvernance (politique, économique et sociale) et
- 2/ promouvoir une croissance durable et inclusive en faveur du développement humain.

Ainsi, l'UE souhaite appuyer les autorités marocaines dans la mise en œuvre du Plan d'action voisinage 2013-2020 et de l'agenda de modernisation du pays. Ceci inclut la réalisation effective des principes inscrits dans la Constitution de 2011, qui implique un important chantier législatif. Sur le plan de la gouvernance politique et institutionnelle, les objectifs clefs du Plan d'action Voisinage sont la concrétisation des principes de transparence et de reddition des comptes, ainsi que du processus de réforme du fonctionnement de l'Etat et de décentralisation, le lancement d'une réforme globale du secteur de la justice ainsi qu'un meilleur respect des droits de l'homme et de l'exercice des libertés fondamentales.

Sur le plan socio-économique, l'objectif principal est la poursuite des réformes structurelles de l'économie, ainsi que la poursuite de réformes oeuvrant pour un développement durable et inclusif. Le renforcement du tissu économique marocain et l'amélioration du climat des affaires sont nécessaires pour développer le potentiel du partenariat économique et dynamiser l'emploi, notamment l'emploi des jeunes. Néanmoins, les réformes économiques devront aussi s'appuyer sur des réformes sociales d'envergure visant à l'amélioration de la situation des couches les plus démunies de la population, que cela passe, par exemple, par le renforcement de la protection sociale ou la lutte contre l'analphabétisme.

La mise en œuvre de l'Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'UE et le Royaume du Maroc, signé en janvier 2019, doit fortement renforcer le développement durable en tenant compte de la protection environnementale et les bénéfices sociaux, économiques et territoriaux.

Par ailleurs, la stratégie de l'UE accorde une importance fondamentale au rapprochement avec l'acquis communautaire et à l'établissement d'un plan national de convergence afin de concrétiser la participation du Maroc au marché intérieur de l'UE, que la reprise des négociations de l'Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (ALECA) devrait permettre graduellement. La participation effective du Maroc aux programmes et agences de l'UE, comme la mise en œuvre du partenariat pour la mobilité, en renforçant notamment la coopération dans la gestion et le contrôle des

¹ COM(2011) 637 final.

² COM(2011) 303 final.

frontières ainsi que dans d'autres aspects de la migration, y compris la migration circulaire, s'inscrivent également dans cet agenda de rapprochement entre l'UE et le Maroc.

1.2. Choix des secteurs d'intervention

1.2.1. Accès équitable aux services de base

Le Maroc a connu pendant la dernière décennie une croissance significative, mais des défis importants restent à relever. Selon le rapport 2018 sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement³, le pays ne se classe que 123ème, révélant un retard par rapport aux pays de la région. En effet, en dépit de l'évolution positive de certains indicateurs de développement, tel que le taux de pauvreté, des inégalités sociales et territoriales persistent, notamment concernant l'accès de certaines couches sociales et de la population rurale aux principaux services de base.

En plus d'un retard généralisé du Maroc sur des indicateurs-clés du développement humain, les inégalités sociales, de genre et territoriales (particulièrement entre milieu rural et urbain), demandent l'intervention du Gouvernement en faveur d'une meilleure équité.

En 2014, 85,4% des personnes pauvres vivaient en milieu rural. Aussi, en prenant en considération les couches des quasi-pauvres ou vulnérables, on arrive à un total de 8 millions d'habitants. Plus d'un quart de la population est donc susceptible de tomber dans la pauvreté.

Les dépenses budgétaires en faveur des secteurs sociaux, bien qu'en progression au cours des dernières années, n'ont pas eu l'impact espéré en termes d'équité d'accès aux services sociaux. Il en résulte que les habitants pauvres, se concentrant dans les zones défavorisées, connaissent un accès limité aux services de base tels que l'éducation, la santé, l'assainissement, l'accès aux routes principales, etc.

A titre d'exemple, nonobstant les progrès accomplis dans la réduction de la mortalité maternelle au niveau national (de 227 décès sur 100 000 en 2003/2004 à 72,6 en 2017), la mortalité maternelle en milieu rural reste de 66,5% plus élevée.

En ce qui concerne l'accès à l'éducation, face à une durée moyenne de scolarisation dans la région du voisinage sud de l'Europe de 7,65 ans pour les 15-19 ans, elle se limite à 5,5 pour le Maroc, avec seulement 77% de jeunes de la même tranche d'âge qui sont alphabétisés contre 92% pour la région. Le problème de la déscolarisation est particulièrement important au Maroc, ainsi que les taux d'abandon et de déperdition scolaire, surtout en milieu rural et pour les filles. Les enfants et jeunes déscolarisés alimentent la persistance du taux d'analphabétisme, qui était estimé en 2014 encore à environ 30% de la population.

Les objectifs de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de l'accès aux services de base font partie des priorités politiques du Gouvernement, mais le manque d'une vision globale coordonnée ne permet pas de faire face efficacement aux dimensions multiples de l'exclusion et de la pauvreté. Aussi, le ciblage et la volonté de redistribution ne se sont pas encore suffisamment traduits dans les interventions pour remédier aux écarts.

En application des principes de division du travail, la présence de l'UE dans l'appui aux services de base, **sociaux et autres**, notamment **l'éducation, la santé et la protection sociale, mais également l'eau potable et l'assainissement, et le désenclavement**, a toujours été justifiée par son expertise. La présence de l'UE constituerait dans le contexte actuel une réponse conforme aux priorités de la politique de voisinage, renouvelée dans le cadre du Plan d'action sur le Statut Avancé.

Au cours des dernières années, l'accompagnement des réformes à travers la modalité d'appui budgétaire a été l'approche de coopération privilégiée pour ces domaines, tout particulièrement pour

³ http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018_human_development_statistical_update_fr.pdf

l'UE. La valeur ajoutée de cette approche réside dans le pouvoir d'impulser une accélération des réformes, qui gagnent en visibilité et priorité politique grâce au partenariat de l'UE et d'autres bailleurs. Une autre dimension de la valeur ajoutée de cet instrument au Maroc a été la promotion d'un dialogue sectoriel au niveau technique et politique, qui a permis dans certains cas aux partenaires de promouvoir une perspective multisectorielle et d'encourager la coordination au niveau national.

1.2.2 Soutenir la gouvernance démocratique, l'Etat de droit et la mobilité

L'Union européenne a, dans le passé, contribué à soutenir la consolidation de la démocratisation au Maroc et entend poursuivre dans cette voie.

La Constitution adoptée en juillet 2011 inscrit dans ses principes fondateurs la consolidation des principes de participation, d'égalité, de pluralisme et de bonne gouvernance. Elle réaffirme l'engagement du Maroc à protéger et promouvoir les droits de l'homme dans leur universalité et leur indivisibilité, à bannir et combattre les discriminations et accorde aux conventions internationales la primauté sur le droit interne du pays. Elle affirme que l'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental et annonce à cet égard la création d'une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination.

Dans la ligne des discours royaux consacrés à ce sujet, la réforme de la justice est mentionnée, dans la Constitution, comme une priorité nationale. Un statut des magistrats devant faire l'objet d'une loi organique devra consacrer leur indépendance loin de toute immixtion, injonction ou pression. Un Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire nommera les magistrats et veillera à l'application des garanties qui leur sont accordées. Parmi ses membres figureront des personnalités externes telles que le Président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) ou le Médiateur. Par ailleurs, la Constitution consacre des articles à l'accès à la justice, à la présomption d'innocence, au droit à un procès équitable, et à la réparation par l'Etat des dommages créés par les erreurs judiciaires. Enfin, la Cour constitutionnelle, gardienne du respect des principes de la Constitution, verra ses compétences élargies au contrôle de constitutionnalité des conventions internationales et sera ouverte à la saisine des citoyens. Toutes ces dispositions figurent par ailleurs parmi les engagements pris dans le cadre du Plan d'action UE-Maroc 2013-2020.

Plus récemment, un dialogue national sur la réforme de la justice a été initié, avec l'installation, en mai 2012, d'une Haute Instance pour la réforme de la justice. Conçu dans une démarche participative, ce dialogue consiste en une série de rencontres thématiques régionales couvrant les différents axes de la réforme. Suite à ces débats, une Charte Nationale pour la réforme de la justice a été adoptée. Une première version a été rendue publique le 12 septembre 2013 et une nouvelle version a été publiée début 2014 afin de répondre à un certain nombre de revendications émanant des magistrats, des avocats et des greffiers de justice. L'adoption de cette Charte reflète l'engagement politique renouvelé des autorités marocaines en faveur d'une réforme de l'institution judiciaire garantissant son indépendance et son impartialité.

Dans ce cadre, l'appui à la réforme de la justice, qui a été considéré, de longue date, comme un champ d'intervention important pour l'Union européenne, compte tenu de la contribution d'une telle réforme à l'Etat de droit, devrait rester prioritaire dans la programmation des prochaines années.

Ce soutien pourrait être ouvert à l'appui aux **prisons** au Maroc, dont l'état reste très préoccupant. Leur surpeuplement est attesté et est aggravé par un taux de détention préventive extrêmement élevé (plus de 40% des prisonniers) et un manque de recours aux peines alternatives à la privation de

liberté. Enfin, un rapport récent du CNDH atteste de l'importance de mieux former le personnel pénitentiaire au respect des droits des prisonniers.

Le Maroc s'est engagé, depuis plusieurs années déjà, dans un processus de consolidation d'une gouvernance publique moderne, durable et cohérente avec les objectifs de développement nationaux, territoriaux et locaux, en engageant des réformes administratives, budgétaires et financières de grande ampleur. Ces efforts se sont vus complétés récemment par l'engagement dans un processus de **décentralisation** renforcée, nommé processus de « régionalisation avancée ». Les travaux de la Commission consultative sur la régionalisation tenus en 2011 font état d'inégalités interrégionales persistantes en matière de croissance et de développement humain ainsi que de faiblesse des ressources humaines et financières dont disposent les collectivités locales et les régions. La Constitution de juillet 2011 consacre un Titre aux régions et autres collectivités locales (préfectures, provinces et communes), qui disposeront de compétences propres, partagées avec l'Etat ou transférables par celui-ci et prévoit de fixer lesdites compétences par une loi organique. La tenue d'élections régionales et communales en septembre 2015 a renforcé le processus de régionalisation.

En ce qui concerne les **politiques de transparence, de reddition des comptes et de lutte contre la corruption**, la Constitution de 2011 a consacré de nombreuses avancées en accroissant le rôle d'institutions qui jouent un rôle central en matière de contrôle démocratique et de gouvernance. Ainsi, le rôle de contrôle du Parlement sur l'exécutif s'est vu renforcé ; la Cour des comptes a vu son indépendance garantie et est érigée en « institution supérieure de contrôle des finances publiques du Royaume » ; l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption s'est vu transformée en une instance de lutte globale contre la corruption et le Conseil de la concurrence a été constitutionnalisé.

L'objectif de l'appui de l'UE sera d'accompagner cette évolution dans laquelle s'est engagé le Maroc en promouvant les principes de bonne gouvernance, y compris de saine gestion des finances publiques, d'organisation territoriale décentralisée, de solidarité en faveur de la résorption des déficits de développement, de l'amélioration de la qualité des services publics rendus au niveau le plus proche du citoyen et enfin de transparence, de reddition des comptes et de lutte contre la corruption.

Enfin, en ce qui concerne **la promotion des droits des femmes et de l'égalité** entre les sexes, un appui de l'UE pourrait continuer, sur base de l'expérience recueillie dans la mise en œuvre d'une intervention précédente et innovante dans ce domaine au Maroc, y compris l'appui à l'adoption de la loi contre les violences faites aux femmes, en vigueur depuis septembre 2018.

Cet axe est complémentaire à l'axe relatif à l'accès aux services de base, qui appuie la mise en œuvre de politiques et réformes « verticales » pour les secteurs prioritaires.

Les questions de **mobilité** sont un enjeu majeur des relations entre l'Union européenne et le Maroc. Suite aux communications de la Commission sur « Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le Sud de la Méditerranée » (8 mars 2011)⁴ et « Un dialogue pour les migrations, la mobilité et la sécurité avec les pays du Sud de la Méditerranée »⁵ (24 mai 2011), un Partenariat pour la mobilité a été conclu en juin 2013. En ligne avec l'approche globale de l'Union européenne en matière de migration et de mobilité (cf. Communication de la Commission du 18 Novembre 2011⁶), il s'agit de contribuer à l'établissement d'un cadre global efficace garantissant une circulation des personnes et respectant les droits des personnes concernées. L'appui de l'UE à

⁴ COM(2011) 200 final.

⁵ COM(2011) 292 final.

⁶ COM(2011) 743 final.

l'amélioration de la gestion des flux migratoires et au contrôle des frontières, ainsi que la lutte contre les réseaux de trafic de migrants doivent permettre une meilleure prise en compte des questions relatives aux droits fondamentaux des migrants (protection et asile, assistance aux migrants vulnérables et aux victimes de la traite des êtres humains), qui sont également reconnues comme centrales au processus de renforcement de l'État de droit.

La mise en œuvre de ce partenariat dans un contexte de pression migratoire accrue sur la route de la Méditerranée occidentale nécessitera un appui de l'Union européenne, qui entend notamment, pour ce faire, capitaliser sur un certain nombre d'expériences recueillies dans le cadre de programmes passés.

Dans le domaine de la mobilité également, il est utile de mentionner que depuis le début de 2014, un programme unique – Erasmus + – couvre la coopération et la mobilité universitaire (préalablement soutenues à travers Tempus and Erasmus Mundus). Le Maroc peut participer au programme Erasmus + qui contribue à la modernisation, au développement des capacités et à l'ouverture internationale de l'enseignement supérieur. Cet appui à la mobilité universitaire mettra l'accent sur le développement des compétences des diplômés et du personnel académique.

1.2.3 Emploi, croissance durable et inclusive

Le Maroc est aujourd'hui confronté à d'importants défis économiques, notamment en ce qui concerne le maintien d'une croissance relativement élevée, le déséquilibre grandissant de sa balance commerciale et de la nécessité d'assurer un développement inclusif et durable.

Malgré sa bonne performance au cours des dernières années, la croissance économique s'avère insuffisante pour absorber le chômage et réduire la pauvreté. Le marché du travail au Maroc est caractérisé par une forte fragmentation entre deux groupes d'individus : ceux qui ont un haut niveau de qualification, qui aspirent à travailler dans le secteur formel, et une grande partie d'individus peu qualifiés ayant souvent un travail de mauvaise qualité et faible productivité dans l'économie informelle. Malgré des progrès considérables dans l'atteinte du niveau d'instruction, 60% des jeunes gens quittent le système de l'éducation sans avoir obtenu un diplôme d'enseignement secondaire.

Le groupe le plus instruit est confronté à l'augmentation du taux de chômage, en particulier parmi les jeunes diplômés, signe de l'inadéquation de la formation à l'emploi et de la difficulté du système économique à générer des emplois qualifiés. D'autre part, l'agriculture reste le plus grand fournisseur d'emplois pour la main-d'œuvre peu qualifiée. Les difficultés à moderniser le secteur industriel expliquent que celui-ci représente seulement 20% de l'emploi. 36% des emplois se situent dans les services qui regroupent un large éventail de secteurs (du tourisme au secteur public et du marché formel à l'informel). La structure de l'emploi par statut professionnel illustre clairement l'importance du secteur informel qui est le résultat d'un manque d'emplois stables et du manque de qualification de la main-d'œuvre. Bien que le Maroc ait développé de nombreux programmes d'insertion professionnelle et des programmes spécifiques en matière de politique active de l'emploi, une stratégie intégrée de l'emploi reste encore à formuler.

Les petites et moyennes entreprises (PME) représentent 40% de la production marocaine, 50% des emplois, 1/3 des exportations et 93% de l'effectif des entreprises au Maroc. Cependant, le secteur des PME souffre de faiblesses structurelles, notamment en termes de compétitivité, de productivité, de capitalisation et de gestion et de formation de ses ressources humaines. L'évaluation de la mise en œuvre de la politique de l'entreprise souligne des carences généralement constatées au Maroc dans les domaines suivants : la gouvernance d'entreprise, l'accès au financement, l'environnement des PME, leurs faibles compétences de gestion (capacités managériales et encadrement insuffisants) et leur faible participation aux marchés publics. Concernant le capital humain, l'inadéquation entre les compétences demandées par les entreprises et celles offertes par les chercheurs d'emplois représente une des principales contraintes à l'essor des activités productives, dans les secteurs manufacturiers tout comme dans les services.

La création d'emplois est indéniablement corrélée à la consolidation de la dynamique de croissance nationale, actuellement tirée par la demande intérieure. Elle peut être renforcée par l'amélioration de la propension à investir du secteur privé (entre autres dans des secteurs porteurs comme les énergies renouvelables, les technologies favorisant les économies d'énergie et tout autre domaine porteur d'une croissance « verte ») ainsi que l'amélioration de la performance en termes d'exportations. En effet, la compétitivité des entreprises marocaines reste actuellement fortement en dessous de son potentiel et ne permet pas au pays de répondre à son défi démographique et aux exigences de l'économie mondiale.

Par conséquent, l'investissement dans les ressources humaines, l'amélioration de l'environnement des affaires et la promotion des PME représentent non seulement des piliers stratégiques pour la croissance économique et l'emploi mais constituent de fait une grande priorité de la stratégie de développement du pays dans son ensemble comme attesté par les engagements pris dans le cadre du Plan d'action sur le Statut Avancé. Les négociations en cours entre l'UE et le Maroc en vue de conclure un ALECA contribueront à ces objectifs. En outre, l'intégration des facteurs liés aux défis environnementaux et au changement climatique dans les politiques sectorielles sera suivie principalement de manière transversale, afin de fournir des exemples concrets de politiques vertes sobres en carbone, génératrices d'emploi et capables de promouvoir une plus forte citoyenneté et solidarité sociale.

Enfin, malgré les évolutions socio-économiques enregistrées ces dernières années, force est de constater que les disparités spatiales persistent et que le développement inclusif reste un défi majeur. Les études du Haut-Commissariat au Plan (HCP) mettent en évidence les disparités importantes qui existent entre les régions marocaines sur les plans démographique, social et économique.

L'accompagnement de l'UE devrait viser à renforcer la croissance et la création d'emplois, notamment des jeunes entre 15 et 24 ans, qui subissent un taux de chômage de 26,5 %, dans l'objectif d'un développement inclusif, équilibré et durable, en particulier selon les axes suivants :

- augmenter la quantité et améliorer la qualité des ressources humaines à disposition des secteurs prioritaires de l'économie marocaine et à contribuer à rendre plus adéquate la qualification des jeunes, en appuyant le développement d'une **formation professionnelle** performante et adaptée aux besoins de l'économie marocaine, ainsi que d'un enseignement technique et supérieur capable de satisfaire la demande nationale de travail qualifié;
- appuyer la mise en œuvre d'une **politique intégrée de l'emploi**;
- augmenter **la compétitivité des PME et des très petites entreprises (TPE)** marocaines afin de les rendre plus propices à la création de valeur ajoutée et d'emplois particulièrement pour les jeunes actifs,
- améliorer le **climat des affaires** et l'environnement des PME, y inclus en appuyant la mise en œuvre du futur ALECA entre l'UE et le Maroc;
- appuyer la mise en œuvre d'une **stratégie transversale nationale de changement climatique** comprenant l'adaptation au changement climatique aussi que l'atténuation, et son intégration en politiques sectorielles respectives;
- renforcer les mécanismes du **dialogue social**;
- promouvoir le développement des **filières économiques créatrices d'emplois et innovantes, notamment les filières vertes et sobres en carbone** comme par exemple dans les domaines de l'énergie renouvelable, la gestion de l'eau et des déchets et la réduction de la pollution atmosphérique, marine et hydrique;
- favoriser un **développement équilibré des territoires** permettant de lutter contre les inégalités inter et intra-régionales persistantes en matière de croissance, en appuyant la compétitivité du secteur privé et son rôle de levier de développement territorial.

Différents instruments de coopération pourraient être mobilisés en appui à cette thématique légitimant une intervention cohérente et approfondie de l'UE, en complément d'interventions d'autres partenaires extérieurs.

2. Aperçu financier

L'allocation indicative bilatérale pour la période 2014-2020 est : 1 323 000 000 EUR - 1 617 000 000 EUR.

La répartition indicative par secteur est la suivante (en % du total) :

	(indicative)
- Accès aux services de base	30%
- Gouvernance démocratique, État de droit et la mobilité	25%
- Emploi, croissance durable et inclusive	25%
- Appui complémentaire au Plan d'action (y compris à l'ALECA) et à la société civile	20%

En plus des allocations bilatérales, les pays du voisinage peuvent bénéficier d'allocations supplémentaires à partir du programme-faitier mentionné dans le document de programmation multi-pays. Ces crédits supplémentaires seront déterminés sur la base des progrès réalisés dans l'instauration d'une démocratie solide et durable et la mise en œuvre des réformes convenues qui contribuent à atteindre cet objectif.

Le Maroc est également éligible au soutien en vertu d'un certain nombre d'autres instruments de l'UE, tels que l'Instrument Contribuant à la Paix et la Stabilité, l'aide humanitaire, l'Instrument de Partenariat, l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme, l'Instrument de Coopération en matière de Sûreté Nucléaire, Assistance Macro-financière, l'Instrument de Coopération au Développement, programmes thématiques et des actions extérieures au titre des programmes internes de l'UE, par exemple pour la recherche et l'innovation, de l'énergie, des transports et de l'éducation (en particulier Erasmus + et Europe Créative). Lorsque cela est possible l'action politique et l'aide des États membres seront également coordonnées avec l'action de l'UE, en tant que moyen de parvenir à l'effet de levier politique et dans le cadre d'une approche de politique étrangère cohérente. Le Maroc peut également être la cible de l'action diplomatique spécifique en vertu de la politique étrangère et de sécurité commune, en fonction des circonstances politiques spécifiques.

3. Soutien de l'UE par secteur

De manière générale, l'instrument d'aide budgétaire sera utilisé de manière privilégiée dans la mise en œuvre des interventions de soutien de l'UE aux secteurs proposés, sur base de l'expérience développée lors des années précédentes, en ligne avec les critères d'éligibilité et de mise en œuvre développés par l'UE.

3.1 Accès équitable aux services de base

3.1.1 Objectif global et objectifs spécifiques

L'objectif global de l'appui au secteur est d'améliorer durablement le niveau de développement humain du Maroc.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Soutenir par une coopération approfondie les réformes et politiques nationales promouvant l'accès équitable de la population marocaine aux services de base et la protection sociale;

- Réduire les inégalités sociales et territoriales existantes en améliorant les conditions de vie des populations et territoires les plus marginalisés / défavorisés, par un meilleur ciblage social et territorial des politiques.

3.1.2. Résultats attendus

- Réduction progressive de la pauvreté et des risques liés à la précarité, notamment à travers l'élargissement et la consolidation du système de protection sociale.
- Amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation, d'eau et assainissement et désenclavement, ainsi que de la qualité de ces services.
- Réduction des écarts de genre et de milieu (rural / urbain) dans l'accès aux services de base.

3.1.3 Indicateurs

Les indicateurs seront définis en accord avec les institutions responsables du pays partenaire. Ils proviendront en priorité des cadres de mesures de la performance nationaux définis dans les politiques et programmes sectoriels. La disponibilité des données sera assurée par ces mêmes cadres. L'expérience de l'appui de l'UE dans ce secteur démontre que ces indicateurs existent et sont suivis dans le dialogue sectoriel et que la disponibilité des données est assurée.

Les indicateurs prioritaires globaux correspondant à l'intervention de l'UE dans le secteur de l'accès aux services de base sont présentés dans le cadre d'intervention sectorielle présentée en annexe 1. Ils seront déclinés, avec leur cible, dans le cadre des interventions spécifiques qui seront formulées dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection sociale, de l'assainissement et du désenclavement.

3.1.4. Coordination des bailleurs et le dialogue stratégique

La coordination avec les bailleurs de fonds impliqués a lieu d'abord au niveau des groupes thématiques « Développement social, protection sociale et genre », « Santé », « Education », « Eau ». La coordination se réalise également dans le cadre des réunions annuelles de coordination des bailleurs de fonds, qui sont organisées avec un niveau d'appropriation variable selon les secteurs. Ces réunions deviennent de plus en plus un mécanisme de gouvernance sectorielle et permettent un dialogue sectoriel approfondi et continu. Dans le secteur de l'assainissement, la coordination avec les groupes de travail de l'initiative Horizon 2020 pour la dépollution de la Méditerranée ainsi que les autres initiatives régionales financées par l'UE permettront d'assurer la complémentarité de l'action de l'UE et celle des autres bailleurs des fonds.

Les thématiques couvertes par ce secteur connaissent également une forme de coordination plus poussée dans la mise en œuvre des appuis budgétaires multi-bailleurs. C'est le cas pour la santé, avec des appuis conjoints entre la France, l'Espagne, le Fonds des Nations Unies pour la population, la Banque Européenne d'Investissement et la Banque Africaine de Développement; pour l'éducation, avec la France, l'Espagne, la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement, la Banque Africaine de Développement, le Japon ; pour l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) avec la Banque Mondiale.

Les réunions tenues à l'occasion des missions de suivi conjointes des stratégies appuyées permettent une coordination efficace et garantissent un poids politique adéquat pour les bailleurs, dont la valeur ajoutée s'exprime également dans la pertinence des expertises techniques indépendantes mises à disposition des partenaires gouvernementaux.

3.1.5. Engagements financiers et stratégiques du Gouvernement

Les principales mesures sectorielles et stratégiques dans lesquelles le Gouvernement s'est engagé ou devra s'engager sont les suivantes :

- en matière d'élargissement et de consolidation du dispositif de protection sociale : la réforme de la caisse de compensation (avec la mise en place de transferts sociaux directs non

conditionnés), une stratégie nationale de protection sociale des travailleurs (mise en place de l'indemnité pour perte d'emploi, réforme du système de retraites, extension du système d'assurance maladie aux catégories non couvertes telles que les étudiants, indépendants, agriculteurs, etc.), continuité du Plan national pour l'enfance 2006-2015 et mesures de renforcement de la législation relative à la protection des enfants et de mise en place des services requis, future stratégie en faveur des personnes âgées et de la stratégie pour les personnes en situation de handicap;

- en matière de santé : nouvelle stratégie du Ministère de la Santé 2017-2021 qui porte principalement sur : la réorganisation et renforcement des urgences médicales, la politique de santé mentale et psychiatrique, la politique pharmaceutique, l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement 4 et 5 relatifs à la santé maternelle et infantile, l'organisation de l'offre hospitalière, la gestion des ressources humaines et la prise en charge des maladies chroniques;

- en matière d'éducation : continuité de la stratégie 2013-2016 de réforme du secteur éducatif, qui vise à améliorer la qualité et la gouvernance du système ainsi qu'à garantir un accès universel à l'éducation de base ;

- en matière de mise à niveau des régions enclavées / de montagne : mise en œuvre de la composante de mise à niveau territoriale de la phase II de l'Initiative Nationale de Développement Humain (qui cible les 22 provinces les plus enclavées), renforcement du Fonds de développement rural et des zones montagneuses, mise en œuvre du processus de régionalisation avancée, stratégie de développement rural et stratégie pour le développement des zones de montagne, poursuite du programme national de désenclavement (routes rurales), et mise en place d'un programme national d'assainissement en milieu rural.

3.1.6. *L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle*

Les risques principaux liés aux interventions dans ce secteur sont la confirmation de la volonté politique de poursuivre les efforts en vue de garantir un accès équitable et une réduction des inégalités sociales et territoriales ainsi que des lenteurs ou éventuels blocages institutionnels, techniques ou financiers qui pourraient se manifester dans la mise en œuvre des réformes sociales. La réponse à mettre en place pour remédier à ces lenteurs institutionnelles serait un dialogue approfondi.

La nécessité d'assurer une gestion budgétaire rigoureuse entraînant une réduction de la dépense publique pourrait constituer un risque majeur, car la mise en œuvre de ces politiques nécessite des ressources publiques financières importantes.

Un ciblage plus égalitaire et une plus grande redistribution des ressources, ainsi que les interventions de l'UE et d'autres bailleurs de fonds, peuvent contribuer à pallier ce risque.

Les difficultés liées aux approches multisectorielles et à la concertation et coordination des visions et stratégies des différents acteurs impliqués sont significatives et requièrent la mise en place d'un dialogue élargi, dans un contexte où l'on constate une certaine fragmentation des politiques sociales et de développement territorial.

3.2 Soutenir la gouvernance démocratique, l'État de droit et la mobilité

3.2.1 Objectif global et objectifs spécifiques

L'objectif global de cette composante est de contribuer au respect de l'État de droit et à la consolidation de la démocratie au Maroc, à la bonne gouvernance publique au niveau national et local, ainsi qu'à la mobilité des personnes et à la gestion ordonnée des flux migratoires.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Soutenir une réforme approfondie de la justice et la modernisation du système pénitentiaire ;
- Renforcer les institutions qui jouent un rôle de contrôle démocratique et de gouvernance, soutenir la réforme des finances publiques ainsi que renforcer le fonctionnement de l'administration publique, y compris au niveau territorial dans le cadre de la mise en œuvre du processus de la régionalisation avancée, pour garantir l'efficacité et la transparence de la gestion des affaires publiques et lutter contre la corruption ;
- Appuyer les mesures visant à garantir les droits des migrants et la protection internationale, prévenir la migration irrégulière, promouvoir la mobilité et maximiser l'impact de la migration sur le développement ;
- Soutenir la promotion des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels des femmes ainsi que l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines.

3.2.2 Résultats attendus

- En matière judiciaire, l'indépendance et l'efficacité du pouvoir judiciaire sont garanties, la capacité professionnelle du secteur est renforcée, la confiance des citoyens dans la justice est renforcée et, plus particulièrement, l'intervention contribue à : une magistrature indépendante ; une meilleure qualification professionnelle des acteurs du système judiciaire ; un système judiciaire mieux organisé, efficace, efficient et performant ; un système judiciaire plus transparent et plus accessible ; une population mieux informée sur ses droits et devoirs.
- En matière pénitentiaire : les programmes de réinsertion des détenus sont améliorés ; des peines alternatives à la privation de liberté sont mises en œuvre ; les programmes de formation du personnel de l'administration pénitentiaire sont améliorés ; les conditions de détention sont améliorées.
- En matière de gouvernance démocratique et économique, réforme des finances et de l'administration publiques : appui aux institutions clés du système démocratique et de la gouvernance publique dont les prérogatives ont été renforcées dans le cadre de la réforme constitutionnelle ; une plus grande intégration de la réforme des finances de l'État et des collectivités locales contribuant à une bonne organisation et une durabilité du système financier public ; le fonctionnement et la transparence de gestion des collectivités territoriales sont améliorés et les capacités de leurs ressources humaines renforcées en lien avec les exigences de leurs compétences et mandat ; la qualité et l'accès des citoyens aux services publics au niveau territorial sont améliorés la coordination entre les parties prenantes au niveau décentralisé est renforcée ; l'efficacité, l'efficience et la crédibilité des institutions de contrôle, de reddition des comptes et de lutte contre la corruption sont renforcées et la coordination entre elles améliorées.
- Dans le domaine de la migration et mobilité : les résultats escomptés sont l'amélioration de la gestion des frontières et de la coopération entre les institutions marocaines et celles de l'UE, afin de maîtriser la migration irrégulière et de mieux lutter contre les réseaux de trafic des migrants, la protection des droits fondamentaux des migrants, la réinsertion économique et sociale de migrants rentrés volontairement au Maroc ou depuis le Maroc vers leur pays d'origine, une meilleure gestion de la migration pour raison de travail ou d'études, la diminution de la prévalence du phénomène de traite des êtres humains et un cadre juridique de protection internationale et d'asile renforcé, un développement de l'investissement productif des migrants au Maroc et la réduction des coûts de transfert de fonds, une meilleure intégration de la migration dans les politiques publiques afin d'en optimiser les impacts positifs.
- Dans le domaine de la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, en continuité et complémentarité avec les interventions précédentes : la protection juridique des femmes est renforcée, une culture de l'égalité est promue, l'institutionnalisation de la

perspective de genre est consolidée et la participation des femmes à la vie politique, sociale, économique et culturelle est renforcée.

3.2.3 Indicateurs

Les indicateurs seront définis en accord avec les institutions responsables du pays partenaire. Ils proviendront en priorité des cadres de mesure de la performance nationaux définis dans les politiques et réformes sectorielles qui seront appuyées. En matière de gouvernance, les indicateurs de processus et de progrès dans les réformes devront être complétés par des indicateurs de résultats autant que faire se peut.

Les indicateurs prioritaires globaux correspondant à l'intervention de l'UE dans le secteur de la gouvernance sont présentés dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 1. Ils seront déclinés, avec leur cible, dans le cadre des interventions spécifiques qui seront formulées.

3.2.4. Coordination des donateurs et le dialogue stratégique

La coordination sur les questions de gouvernance s'effectue au sein d'un groupe thématique de bailleurs de fonds impliqués par le thème de la « gouvernance », qui fait régulièrement le point sur les questions de gouvernance « horizontale », à savoir l'appui au bon fonctionnement des institutions marocaines, à la transparence et à la reddition des comptes, ainsi qu'aux différentes composantes « verticales » de la bonne gouvernance, à savoir la promotion des droits de l'homme, de la démocratie, la déconcentration / décentralisation et la migration.

3.2.5. Engagements financiers et stratégiques du Gouvernement

En matière de justice, une politique sectorielle est en train d'être établie. Un dialogue national sur la réforme de la justice a été initié avec l'installation d'une Haute Instance en mai 2012. Conçu dans une démarche participative, le dialogue a consisté en une série de rencontres thématiques régionales menées par la Haute Instance, couvrant l'ensemble des axes de la réforme. Une conférence finale tenue en juillet 2013 en a fait la synthèse et a proposé une Charte nationale pour la réforme de la justice, qui a été rendue publique en septembre 2013. Une nouvelle version a été publiée début 2014 pour répondre à un certain nombre de revendications émanant des magistrats, des avocats et des greffiers de justice. C'est sur la base de cette Charte que les principales mesures de réforme, le calendrier de leur mise en œuvre ainsi que l'estimation leur coût sont en train d'être établis.

En matière de gouvernance démocratique et de gouvernance publique, la réforme constitutionnelle de 2011 a renforcé le rôle de plusieurs institutions clés, comme notamment le Parlement – dont le pouvoir de contrôle sur l'exécutif a été renforcé, la Cour des Comptes qui a vu son indépendance garantie et qui s'est vue érigée en « institution supérieure de contrôle des finances publiques du Royaume » ; l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption s'est vue transformée en une instance de lutte globale contre la corruption et le Conseil de la concurrence a été constitutionnalisé. La loi organique relative aux régions et aux collectivités territoriales, préalable à la définition d'une politique globale en matière de décentralisation, devrait être adoptée dans le courant de l'année 2014. En matière de lutte contre la corruption, les principales initiatives stratégiques à prendre découleront de l'adoption de la loi relative aux nouvelles missions de l'Instance de lutte contre la corruption et pour la probité, mais la vision plus globale du Gouvernement en matière de lutte contre la corruption reste encore à définir. L'adoption prochaine par le Parlement marocain d'une nouvelle loi organique des finances devrait en outre permettre la mise en œuvre d'une gestion des finances publiques basée sur la performance et l'augmentation de la transparence.

En ce qui concerne la migration et la mobilité, la déclaration politique relative au Partenariat entre l'UE et le Maroc en matière de migration, mobilité et sécurité constitue un cadre stratégique dans lequel figure un certain nombre d'engagements.

Eu égard à la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Plan gouvernemental pour l'égalité (PGE), stratégie cadre pour l'ensemble des interventions en la matière, qui doit être adopté par le Gouvernement, devrait être en vigueur jusqu'en 2016. La dynamique d'institutionnalisation de la perspective de genre enclenchée a permis tout d'abord l'établissement de stratégies sectorielles spécifiques, puis d'une stratégie globale encadrant l'ensemble des secteurs. Le PGE devrait être suivi d'une stratégie au moins aussi ambitieuse en termes d'encadrement des actions en matière de promotion des droits des femmes et d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est sur la base de cette nouvelle stratégie, comme continuité du PGE, que les futurs engagements gouvernementaux devraient être définis.

3.2.6. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

Le principal risque réside dans le maintien de l'engagement et d'une volonté politique soutenue des autorités marocaines à poursuivre une réforme permettant d'introduire des changements profonds dans le domaine de la démocratisation, de l'État de droit, de la décentralisation et de la lutte contre la corruption.

En matière de justice et de décentralisation, la définition d'une stratégie de réforme globale ainsi que des instruments nécessaires à leur opérationnalisation représente une condition essentielle pour la mise en œuvre d'un accompagnement sectoriel.

3.3 Emploi et croissance durable et inclusive

3.3.1 Objectif global et objectifs spécifiques

L'objectif global de l'appui à cette thématique est de contribuer à la croissance équitable et durable sur l'ensemble du territoire marocain par l'amélioration de la compétitivité et de l'emploi, notamment des jeunes.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- . Accompagner les politiques de création de richesses, d'emploi (y compris des emplois dans les secteurs innovants comme les filières dites « vertes ») et de développement du capital humain;
- . Favoriser un développement économique équilibré et durable du territoire via un renforcement des institutions centrales et locales assurant une gouvernance économique transparente et efficace, en vue de répondre aux besoins de développement des acteurs et citoyens, et de promouvoir des initiatives vertes, sobres en carbone (comme, par exemple, dans le secteur des énergies renouvelables ou de la gestion des déchets).

3.3.2 Résultats attendus

Les résultats escomptés des interventions dans ce secteur sont les suivants :

- le potentiel de croissance durable de l'économie marocaine est dynamisé;
- la compétitivité des PME marocaines est renforcée, les TPE sont renforcées et formalisées, et l'environnement des affaires est rendu plus attractif pour les investisseurs; la qualité de la formation et l'employabilité des actifs marocains, et particulièrement des jeunes, est améliorée;
- la création d'emplois dans les secteurs clés, y compris les secteurs innovants et l'économie verte et sobre en carbone, est stimulée;
- la coordination entre les parties prenantes au niveau local et central est renforcée;
- le dialogue social est renforcé;
- les écarts de développement économique entre les régions sont réduits.

3.3.3 Indicateurs

Les indicateurs seront définis en accord avec les institutions responsables du pays partenaire. Ils proviendront en priorité des cadres de mesure de la performance nationaux définis dans les politiques et réformes sectorielles qui seront appuyées et des données économiques globales de suivi du marché de l'emploi et de la croissance, déclinés si possible par région.

Les indicateurs prioritaires globaux correspondant à l'intervention de l'UE dans le secteur de la croissance et l'emploi sont présentés dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 1. Ils seront déclinés, avec leur cible, dans le cadre des interventions spécifiques qui seront formulées.

3.3.4. Coordination des donateurs et le dialogue stratégique

L'Union européenne dispose au Maroc d'une expérience de longue date en matière d'accompagnement des réformes économiques et des politiques publiques liées à la formation, à l'emploi et à l'entreprise. Certains bailleurs présents au Maroc mènent également des programmes sur ces thématiques et la complémentarité est assurée lors de consultations régulières.

Comme pour les programmes antérieurs, la coordination des donateurs s'effectuera dans le cadre des dialogues sectoriels existants ou à créer, dans l'hypothèse où les priorités du programme ne seraient pas couvertes par des mécanismes de dialogue existants.

En vue d'une future potentielle régionalisation et selon le degré d'avancement de celle-ci, il s'agira d'intégrer les différents niveaux de pouvoirs politiques (centraux et régionaux) responsables de la politique de développement économique du Maroc.

Un dialogue approfondi devra être maintenu avec le Ministère des Finances, ainsi qu'avec le Ministère de l'Intérieur, le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Nouvelles Technologies, le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance, le Ministère de l'Emploi et la Formation professionnelle et les Agences sous sa tutelle, les différents départements sectoriels, les collectivités locales et les acteurs locaux (société civile, secteur privé, etc.). Dans les domaines du développement des filières vertes, de l'appui au développement du secteur privé ou encore de la politique maritime, la complémentarité avec les initiatives et projets régionaux financés par l'UE sera assurée afin de renforcer les interactions et les synergies pour une efficacité accrue.

3.3.5. Engagements financiers et stratégiques du Gouvernement

Les principales mesures sectorielles et stratégiques du Gouvernement dans ce secteur seraient :

- Assurer la continuité du Programme National pour l'Emergence Industrielle (PNEI) et de son financement, et son évaluation en terme d'orientation stratégique à moyen terme,
- Redynamiser le Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA),
- Réviser la stratégie nationale de promotion des exportations,
- Renforcer la / les politiques d'appui aux PME-TPE sur l'ensemble du pays, en mettant en place une politique de développement économique local cohérente avec chacun des territoires,
- Stimuler la réflexion sur une politique de transition vers une économie verte en permettant notamment l'éclosion du « green business » et le développement des énergies renouvelables, viviers d'emplois,
- Assurer la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie Nationale de la Formation Professionnelle à horizon 2021, de manière cohérente avec les stratégies en cours de formulation dans le secteur de l'emploi,
- Élaborer aussi un cadre de politique globale pour assurer que l'entrepreneuriat soit reconnu en tant que compétence clé.

3.3.6. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

De manière générale, la difficulté des programmes dédiés à la création des richesses et de l'emploi, reste la diversité des facteurs et politiques sectorielles impliquées, portées par différents partenaires institutionnels, nécessitant un renforcement de la coordination des politiques sectorielles et l'adoption d'une vision commune et intégrée du développement économique.

3.3.7. Questions transversales : genre et environnement / changement climatique

Il est aussi précisé que la prise en compte systématique des questions de genre sera faite dans les trois secteurs. Les questions d'environnement et de changement climatique seront également prises en compte sous le secteur 1 et sous le secteur 3.

Quand nécessaire et appropriée, une évaluation d'impact environnemental sera menée sur les programmes ou les projets découlant de ce cadre d'appui européen.

4. Mesures en faveur de la société civile

Le soutien à la société civile se poursuivra et sera intégré dans la mesure du possible dans les différentes composantes de ce cadre stratégique d'appui, et ceci sera particulièrement pertinent dans le domaine de la bonne gouvernance et le développement du capital humain.

Il s'agira de poursuivre l'appui de l'UE au renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de la société civile marocaine, en matière soit de fourniture de services, soit de plaidoyer ou de suivi et évaluation des politiques publiques. La consolidation et le bon fonctionnement des espaces de dialogue entre la société civile, les acteurs institutionnels (Gouvernement, Conseil économique, social et environnemental, etc.) et les partenaires techniques et financiers pourront également être soutenus. Une attention particulière sera accordée, à cet égard, à la participation des partenaires sociaux ainsi que des femmes, des jeunes et des organisations qui les représentent aux différents mécanismes de consultation.

En outre, l'appui aux organisations de la société civile se poursuivra par le biais des différents programmes thématiques dont le Maroc bénéficie. La mise en œuvre de la Facilité société civile qui a commencé en 2014 permettra, au cours de la période, d'apporter un appui spécifique en termes de consolidation et renforcement des capacités des principales organisations de la société civile afin de promouvoir une culture de participation démocratique et gouvernance locale, et de surmonter la défiance parfois existante entre État et société civile.

5. Enveloppe complémentaire « Soutien à la mise en œuvre du Plan d'action , à l'Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi et au développement des capacités institutionnelles »

L'objectif global de cette enveloppe est d'appuyer le renforcement institutionnel lié aux différents aspects de la mise en œuvre du partenariat entre l'UE et le Maroc, tel que définis dans le Plan d'action 2013-2020 pour la mise en œuvre du Statut Avancé et qui ne s'inscrivent pas de manière cohérente dans le cadre des trois secteurs de concentration présentés ci avant. Il ciblera en priorité le rapprochement du cadre législatif et réglementaire du Maroc à l'acquis communautaire et la capacité institutionnelle du Maroc à mettre en œuvre et à assurer le suivi (par ex. à travers un renforcement des capacités statistiques) des réformes sectorielles et démocratiques.

Cette enveloppe permettra à l'UE de :

- **Contribuer à la dynamique d'un rapprochement réglementaire priorisé, planifié et intégré avec l'Union européenne**, en renforçant les capacités des principaux intervenants institutionnels en matière de rapprochement réglementaire, notamment en matière de veille sur l'acquis communautaire, de mise en œuvre d'études d'écart et d'impact, et en soutenant les éléments prioritaires de ce rapprochement dans les politiques sectorielles marocaines ;
- **Consolider les bases d'un futur Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA)** entre l'UE et le Maroc, par exemple en matière de consolidation des mesures d'accès aux marchés publics, harmonisation des normes marocaines sur les produits industriels, normes sanitaires et phytosanitaires des produits de l'agriculture et de la pêche, politique de concurrence, protection du consommateur, douanes et facilitation du commerce ;
- **Contribuer au renforcement des acteurs-clé** du processus de conception et mise en œuvre **des réformes** au Maroc ainsi que la création ou le renforcement des institutions jouant un rôle clé en matière de contrôle démocratique et de bonne gouvernance ;
- Contribuer à une meilleure **coopération politique, autour de valeurs partagées**, entre l'UE et le Maroc notamment en cofinçant la participation du Maroc aux programmes et agences communautaires identifiés et ouverts à sa participation.

Ces appuis seront mis en œuvre par l'utilisation de différentes modalités de soutien : appui budgétaire, assistance technique, renforcement des capacités, jumelage institutionnel, subventions. Les instruments TAIEX et SIGMA pourraient également être mobilisés. Ils seront complémentaires et cohérents avec les appuis au développement des capacités dont bénéficieront les trois secteurs d'intervention définis ci-avant au sein de leurs appuis spécifiques.

Dans l'éventualité où le processus de programmation conjointe était lancé début 2016 comme convenu entre l'UE et les États membres, le présent document serait modifié en conséquence avant son terme prévu en 2020.

Pièces jointes

Pièce jointe 1. Cadre d'intervention sectorielle

Les résultats, les indicateurs et moyens de vérification spécifiés dans la présente annexe peuvent avoir besoin d'évoluer pour tenir compte des changements intervenus au cours de la période de programmation.

Les niveaux de référence (*baselines*) seront inclus dans les documents d'Action au plus tard

Secteur 1: Accès équitable aux services de base		
Objectif spécifique 1 : Soutenir par une coopération approfondie les réformes et politiques nationales promouvant l'accès équitable de la population marocaine aux services sociaux et de base		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) Amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation ainsi que de la qualité de ces services	a1) Mortalité maternelle a2) Mortalité infantile a3) Taux de scolarisation (garçons / filles au niveau national) a4) Résultats aux évaluations scolaires périodiques nationales et internationales a5) Taux d'alphabétisation (garçons / filles) a6) Index de développement humain	Rapports santé en chiffres désagrégés par genre Rapports techniques et financiers du Ministère de l'Éducation Rapport annuel sur le Développement Humain (rapport Maroc et rapport Mondial) du PNUD
b) Réduction des écarts dans l'accès aux services de base entre territoires	b1) Nombre de consultations de santé en milieu rural (hommes / femmes) b2) Nombre de personnes avec accès aux routes principales des communes rurales b3) Taux d'accès de la population à l'assainissement en milieu rural b4) Scolarisation en milieu rural (filles / garçon)	Rapports santé en chiffres désagrégés par genre Données / rapport annuel du Ministère de l'Équipement Données rapport annuel de l'ONEP Rapports techniques et financiers du Ministère de l'Éducation

Objectif spécifique 2 : Réduire les inégalités sociales, territoriales et de genre existantes en améliorant les conditions de vie des populations et territoires les plus marginalisés / défavorisés, par un meilleur ciblage social et territorial des politiques.		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) Réduction progressive de la pauvreté et des risques liés à la précarité, notamment à travers l'élargissement et la consolidation du système de protection sociale	a1) Taux de pauvreté en milieu rural a2) Taux de couverture de la protection sociale désagrégé par sexe a3) Index de GINI	Haut-Commissariat au Plan Données / rapport annuel du Ministère de l'Emploi Rapport annuel sur le développement humain (PNUD)

Secteur 2 : <i>Soutenir la gouvernance démocratique, l'Etat de droit et la mobilité</i>		
Objectif spécifique 1 : Soutenir la réforme de la justice et la modernisation du système pénitentiaire		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) Accompagner la réforme de la justice et la modernisation de l'administration pénitentiaire	a1) Cadre juridique rénové en ligne avec les orientations de la Charte Nationale pour la réforme de la Justice a3) Durée des procédures et des délais de traitement a4) Taux d'exécution des jugements au civil et pénal a5) Existence dans les différentes professions juridiques d'un système d'évolution de carrière basé sur l'égalité des chances, la performance, les capacités et lié à la formation continue a6) Taux de réinsertion des détenus a7) Taux de détention préventive	Rapports de suivi de mise en œuvre de la réforme / du programme Données de l'observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique
Objectif spécifique 2 : Soutenir la bonne gouvernance publique au niveau national et local, y inclus en matière de lutte contre la corruption		

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
b) Appui à la bonne gouvernance publique (renforcement des institutions de contrôle démocratique et de bonne gouvernance publique, gestion des finances publiques, décentralisation et lutte contre la corruption)	<p>b1) Mise en œuvre de la loi sur l'ICPC et renforcement de ses ressources humaines et financières afin qu'elle puisse jouer son rôle prévue par la nouvelle loi</p> <p>b2) Adoption de la loi sur la régionalisation élargie</p> <p>b3) Adoption et mise en œuvre de la de la nouvelle Loi organique des finances</p>	<p>Documents de stratégie sectorielle</p> <p>Renforcement du budget annuel alloué à l'ICPC dans la loi des finances</p>
Objectif spécifique 3 : Soutenir la mobilité et les droits des migrants		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
c) Soutien à la migration et à la mobilité	<p>c1) Nombre de mesures concernant les migrant(e)s intégrées dans les différentes politiques sectorielles marocaines (ex: éducation, santé, etc.) (date)</p> <p>c2) Nombre de victimes de trafic de migrants et de traite des êtres humains (par an)</p>	<p>Rapports d'exécution du programme (données désagrégées par genre, lorsque disponibles)</p> <p>Documents de stratégie sectorielle</p>
Objectif spécifique 4 : Promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
d) Soutien à la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes	<p>d1) Mise en œuvre continue du plan gouvernemental pour l'égalité</p> <p>d2) Taux de femmes élues (élections législatives ou communales selon calendrier)</p> <p>d3) Taux de femmes occupant des postes de responsabilité tous</p>	<p>Documents de stratégie sectorielle</p> <p>Rapports d'exécution du programme</p>

	<p>secteurs confondus (directrices, cheffes de divisions et de services) dans le secteur public</p> <p>d4) Nombre de professionnel(le)s des métiers du droit et d'exécution de la loi formés dans le domaine de la protection des droits des femmes</p> <p>d5) Nombre de bénéficiaires du fonds d'entraide familiale (par an)</p>	
--	---	--

Secteur 3 : *Emploi, croissance durable et inclusive*

Objectif spécifique 1 : Accompagner les politiques de création de richesses, d'emploi, y compris dans les filières dites « vertes », et de développement du capital humain, en insistant sur un développement équilibré et durable du territoire

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) Le potentiel de croissance durable de l'économie marocaine est dynamisé	<p>a1) Croissance du PIB</p> <p>a2) Croissance de l'investissement privé</p> <p>a3) Nombre d'emplois (hommes/femmes) créés dans le secteur formel</p> <p>a4) Taux de chômage et taux d'activité, (jeunes / hommes / femmes)</p>	<p>Doing Business, Rapport OCDE</p> <p>Rapport du MEF</p> <p>Rapports du HCP</p> <p>Rapports trimestriels du Ministère de l'Emploi et de la FP</p>
b) La compétitivité des PME marocaines est renforcée, les TPE sont renforcées et formalisées, et l'environnement des affaires est rendu plus attractif pour les investisseurs	<p>b1) Exportations en valeur et en volume, hors matières premières</p> <p>b2) Nombre d'entreprises formalisées (TPE) et nombre d'entreprises certifiées ISO</p>	<p>Doing Business, Rapport OCDE, Rapport du MEF</p> <p>Observatoire de la PME</p> <p>Rapports du HCP</p> <p>Rapports du CNEA</p>
c) La qualité de la formation et l'employabilité des actifs marocains, et particulièrement des jeunes et les femmes, est améliorée	<p>c1) Taux d'insertion des lauréats de la FP, en particulier des jeunes hommes / femmes</p> <p>c2) Nombre de nouvelles filières de formation et de partenariats public-privé créées en ligne avec les besoins du secteur privé</p> <p>c3) Nombre d'actifs (hommes / femmes) ayant bénéficié des programmes actifs pour l'emploi chaque année</p> <p>c4) Nombre de partenariats public-privé, notamment dans la gestion des établissements de formation</p>	<p>Rapports OFPPT</p> <p>Rapports HCP</p> <p>Rapports trimestriels du MEFP</p> <p>Rapports d'évaluation et suivi des politiques actives pour l'emploi</p> <p>Conventions de partenariat public-privé</p> <p>Conventions de partenariats avec la société civile</p>

<p>d) La création d'emplois dans les secteurs clés, y compris l'économie verte et sobre en carbone, est stimulée</p>	<p>d1) Nombre d'emplois (hommes/femmes) créés dans le secteur des filières novatrices, environnementales, et d'économie verte.</p> <p>d2) Nombre des filières de formation professionnelle publique et privée dans le secteur de l'économie verte.</p> <p>d3) Nombre d'entreprises avec un système de gestion environnementale certifiée.</p>	<p>Rapports de l'OFPPT Rapports du MEFP</p>
<p>e) Les écarts de développement économique entre les régions sont réduits</p>	<p>e1) Amélioration des indicateurs de cohésion sociale</p> <p>e2) Amélioration des indicateurs de croissance et de développement économique par région</p>	<p>OCDE Haut-Commissariat au Plan</p>

Pièce jointe 2. Calendrier indicatif des engagements

		Dotation indicative						
		2014*	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*
1-Accès équitable aux services de base								
Santé		X						
Education					X			
Alphabétisation					X			
Soutien aux mécanismes de protection et d'assistance sociale				X		X		
Développement intégré des zones rurales / enclavées				X		X		
2-Soutenir la gouvernance démocratique, l'Etat de droit et la mobilité								
Réforme de la justice		X						
Modernisation des prisons			X					
Bonne gouvernance publique					X	X		
Migration et mobilité				X				
Égalité de genre					X			
3-Emploi et Croissance durable et inclusive								
Formation professionnelle et emploi			X					
Appui filières créatrices d'emplois (économie verte)			X			X		
Croissance des PME / TPE/ environnement des affaires / développement économique territorial				X				
4-Enveloppe complémentaire				X				
Total des engagements								

Les montants réservés aux programmes proposés dans ce calendrier indicatif pourront, de manière flexible, être redéployés vers d'autres interventions en cas de contraintes à la finalisation de la formulation des programmes initialement prévus, dans la limite des secteurs d'interventions choisis.